CNRC · NRC

États financiers consolidés

Conseil national de recherches Canada

31 mars 2020

Conseil national de recherches Canada

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2020 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Conseil national de recherches Canada (CNRC). Ces états financiers consolidés ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers consolidés. Certains renseignements présentés dans les états financiers consolidés sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du CNRC. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du CNRC concordent avec ces états financiers consolidés.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers consolidés en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du CNRC sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2020 a été réalisée conformément à la *Politique du Conseil du Trésor sur la gestion financière*, ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

L'efficacité et le caractère adéquat du système de contrôle interne du CNRC sont aussi revus par l'entremise du travail réalisé par le personnel de la Vérification interne et de la Surveillance financière, qui mène des audits périodiques de divers secteurs des opérations du CNRC, ainsi que par le comité ministériel de vérification, qui surveille les responsabilités de la direction de maintenir des systèmes de contrôle adéquats et d'assurer la qualité des rapports financiers, et qui recommande les états financiers consolidés au président.

Ernst & Young «s.r.l./s.e.n.c.r.l.» a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers consolidés du CNRC pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 sans donner d'opinion de l'auditeur au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des CIRF du CNRC.

Iain Stewart
Le président

Ottawa, Canada
Le 17 juillet 2020

Dale MacMillan, CPA, CGA
La vice-présidente, Services corporatifs
et chef de la direction financière

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil national de recherches du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du **Conseil national de recherches du Canada** «CNRC», qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2020, et l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets ministériels et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du CNRC au 31 mars 2020, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du CNRC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du CNRC à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le CNRC ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du CNRC.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux les normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du CNRC;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du CNRC à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le CNRC à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de NRC pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 17 juillet 2020

Conseil national de recherches Canada
État consolidé de la situation financière
au 31 mars

(en milliers de dollars)	2020	2019
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	252 791	333 687
Débiteurs (note 4)	35 871	35 955
Stocks destinés à la revente	6 780	6 500
Encaisse et placements (note 5)	10 766	16 682
Total des actifs financiers bruts	**306 208**	**392 824**
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs (note 4)	(52)	(39)
Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	**(52)**	**(39)**
Total des actifs financiers nets	**306 156**	**392 785**
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	164 720	228 865
Indemnités de vacances et congés compensatoires	35 936	30 911
Avantages incitatifs relatifs à des baux	25 110	27 658
Revenus reportés (noe 7)	11 312	11 140
Obligations relatifs aux immobilisations corporelles louées (note 8)	43	343
Avantages sociaux futurs (note 9)	44 205	45 596
Total des passifs	**281 326**	**344 513**
Actifs financiers nets ministériels	**24,830**	**48,272**
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	14 473	15 215
Placements du fonds de dotation (note 10)	5 467	5 313
Stocks destinés à la consommation	6 331	7 217
Immobilisations corporelles (note 11)	701 495	664 569
Total des actifs non financiers	**727 766**	**692 314**
Situation financière nette ministérielle	**752 596**	**740 586**

Droits contractuels (note 12)
Obligations contractuelles (note 13)
Passifs environnementaux (note 14)
Passifs éventuels (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Iain Stewart
Le président

Dale MacMillan, CPA, CGA
La vice-présidente, Services corporatifs
et chef de la direction financière

Ottawa, Canada
Le 17 juillet 2020

Conseil national de recherches Canada
État consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	**2020** Résultats prévus	**2020**	**2019**
Charges			
Science et innovation	1 001 114	1 062 165	967 044
Services internes	212 727	162 370	156 644
Total des charges	**1 213 841**	**1 224 535**	**1 123 688**
Revenus			
Services techniques	94 978	94 163	98 806
Services de recherche	64 674	59 901	64 264
Propriété intellectuelle, redevances et frais	5 637	8 125	6 115
Subventions et contributions	11 177	2 729	8 569
Location	9 311	7 210	7 290
Vente de biens et de produits d'information	5 238	3 145	5 420
Avantages incitatifs relatifs à des baux	2 548	2 548	2 548
Autres	-	5 677	5 217
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(135)	(64)	(44)
Total des revenus	**193 428**	**183 434**	**198 185**
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	**1 020 413**	**1 041 101**	**925 503**
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement	1 020 678	1 094 380	897 017
Variation des montants à recevoir du Trésor	-	(80 896)	30 141
Services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes (note 16a)	58 368	39 627	34 772
Transferts en provenance d'autres ministères (note 17)	-	-	(4)
Revenus de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	**58 633**	**12 010**	**36 423**
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice	**740 586**	**740 586**	**704 163**
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice	**799 219**	**752 596**	**740 586**

Information sectorielle (note 18)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil national de recherches Canada
État consolidé de la variation des actifs financiers nets ministériels
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	**2020** Résultats prévus	**2020**	**2019**
Revenus de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	**58 633**	**12 010**	**36 423**
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(117 041)	(91 673)	(89 997)
Amortissement des immobilisations corporelles	50 000	51 825	51 505
Produits d'aliénation d'immobilisations corporelles	-	424	696
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles incluant les ajustements	-	1 394	196
Transferts à destination d'autres ministères (note 17)	-	-	4
Autres ajustements	-	1 104	(467)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	**(67 041)**	**(36 926)**	**(38 063)**
Variation due aux stocks destinés à la consommation	**-**	**886**	**(470)**
Variation due aux placements du fonds de dotation	**-**	**(154)**	**(54)**
Variation due aux charges payées d'avance	**-**	**742**	**518**
Variation nette des actifs financiers ministériels	**(8 408)**	**(23 442)**	**(1 646)**
Actifs nets financiers ministériels – début de l'exercice	**48 272**	**48 272**	**49 918**
Actifs nets financiers ministériels – fin de l'exercice	**39 864**	**24 830**	**48 272**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil national de recherches Canada
État consolidé des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	**2020**	**2019**
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 041 101	925 503
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(51 825)	(51 505)
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(1 394)	(196)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes (note 16a)	(39 627)	(34 772)
Autres ajustements aux immobilisations corporelles	(1 104)	467
Variations de l'état consolidé de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs	(97)	(6 671)
Augmentation (diminution) des stocks destinés à la revente	280	360
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(742)	(518)
Augmentation (diminution) des stocks destinés à la consommation	(886)	470
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	64 145	(31 810)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(5 025)	(1 165)
Diminution (augmentation) des avantages incitatifs relatifs à des baux	2 548	2 548
Diminution (augmentation) des revenus reportés	(172)	(2 001)
Diminution (augmentation) de l'obligation au titre d'immobilisations corporelles louées	-	(49)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	1 391	1 040
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	**1 008 593**	**801 701**
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	91 673	89 997
Produit d'aliénation d'immobilisations corporelles	(424)	(696)
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	**91 249**	**89 301**
Activités d'investissement		
Revenus des investissements du fonds de dotation	154	154
Bourses octroyées par le fonds de dotation	-	(100)
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des placements détenus par TCFH et TIO	(5 916)	5 536
Encaisse utilisée (fournie) par les activités d'investissement	**(5,762)**	**5,590**
Activité de financement		
Diminution des obligations au titre d'immobilisations corporelles louées	300	425
Encaisse utilisée pour l'activité de financement	**300**	**425**
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	**1 094 380**	**897 017**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. Pouvoirs et objectifs

Le Conseil national de recherches Canada (CNRC) est l'organisation scientifique et de recherche la plus importante du gouvernement canadien et a été créé en vertu de la *Loi sur le Conseil national de recherches* (Loi sur le CNRC). Le CNRC est un établissement public conformément à l'annexe II de la Loi sur la gestion des finances publiques. La mission du CNRC est d'apporter une contribution tangible en générant de nouvelles connaissances, en exploitant des technologies de pointe et en travaillant avec d'autres acteurs de l'innovation pour trouver des solutions créatives, pertinentes et durables aux enjeux socioéconomiques et environnementaux actuels et futurs du Canada.

Dans le cadre de l'accomplissement de son mandat, le CNRC fait rapport en fonction de la responsabilité essentielle science et innovation pour faire croître et favoriser la prospérité du Canada comme suit : entreprendre, appuyer et promouvoir la recherche-développement axée sur l'innovation; faire progresser la science fondamentale et l'excellence du Canada dans le domaine de la recherche à l'échelle mondiale; permettre au gouvernement, aux entreprises et aux communautés de la recherche d'accéder à l'infrastructure, aux services et à l'information scientifiques et technologiques; et appuyer la main-d'œuvre qualifiée et les capacités du Canada dans les domaines des sciences et de l'innovation.

Les services internes englobent les groupes menant des activités connexes et gérant des ressources que l'administration fédérale considère comme des services donnés en appui aux programmes ou qui sont nécessaires pour répondre aux obligations institutionnelles d'une organisation. Les services internes comprennent les activités et les ressources liées à dix catégories de services distinctes qui appuient la prestation du programme de l'organisation, sans égard au mode de prestation des services internes à l'intérieur d'un ministère. Les dix catégories de services sont les suivantes : services de gestion et de surveillance, services de communication, services juridiques internes, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires

Le CNRC est financé principalement par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au CNRC ne correspond pas à la présentation de l'information financière selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état consolidé de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation de l'information financière. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections «Charges» et «Revenus» de l'État consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectif et consolidé intégrés au Plan ministériel 2019-2020. Les montants des résultats prévus inclus dans la section «Financement du gouvernement et transferts» de l'État consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'État consolidé de la variation des actifs financiers ont été préparés aux fins de gestion interne et n'ont pas été publiés précédemment.

b) Consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent à la fois le CNRC et sa part des comptes des sociétés dont il a consolidé les résultats pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019. Ces sociétés comprennent la Société du Télescope Canada-France-Hawaii (TCFH) et TMT International Observatory, LLC (TIO). La relation du CNRC avec TCFH et TIO répond à la définition d'un partenariat avec le gouvernement en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public, qui exigent que ses résultats soient consolidés par intégration proportionnelle dans ceux du CNRC. Tous les soldes inter-organisationnels et opérations inter-sociétés sont éliminés dans le cadre du processus de consolidation. Le TCFH et TIO ont des états financiers audités au 31 décembre 2019 qui ont été proportionnellement consolidés avec les états financiers du CNRC au 31 mars 2020.

c) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le CNRC fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le CNRC est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le CNRC sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations avec les ministères et organismes au sein du gouvernement fédéral.

d) Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire en fin d'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le CNRC a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

e) Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent comme suit :

- Services de recherche et services techniques : les revenus sont comptabilisés lorsque les services sont fournis, en utilisant le pourcentage d'avancement des travaux.
- Propriété intellectuelle et frais : les revenus sont comptabilisés au moment où le client a le droit d'utiliser la propriété intellectuelle du CNRC et l'obligation de rendement est satisfaite.
- Redevances générées par l'utilisation ou selon les ventes de clients découlant de licences : les revenus sont comptabilisés sur la durée de vie de la licence lorsque l'obligation de rendement est satisfaite et le droit au paiement peut être exigé.
- Vente de biens et de produits d'information : les revenus sont comptabilisés lorsque les biens ou produits d'information sont livrés au client.
- Location : les revenus sont comptabilisés sur la durée du bail ou de l'utilisation de la propriété.
- Subventions et contributions : les revenus sont comptabilisés lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf lorsque, et dans la mesure où, le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif.

Les fonds qui ont été reçus, pour lesquels le CNRC a une obligation envers d'autres parties de fournir des biens, des services ou des actifs qui seront utilisés à une date future, sont comptabilisés comme revenus reportés.

Les recettes sont déposées au Trésor. En vertu de la *Loi sur le CNRC*, le CNRC peut utiliser les recettes tirées de ses activités dans l'exercice en cours ou dans les années subséquentes.

Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du CNRC. Bien que l'on s'attende à ce que le président du CNRC maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles. Par conséquent, les revenus non disponibles sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus du CNRC.

f) Charges

- Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
- Les contributions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert, dans la mesure où le transfert est autorisé et que le montant peut être estimé de manière raisonnable.
- Les subventions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les critères de paiement sont satisfaits. En ce qui concerne les subventions ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision d'effectuer un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation de paiement avant que les états financiers consolidés ne soient achevés.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits, en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes du gouvernement pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités des accidents de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif lorsqu'estimable.

g) Avantages sociaux futurs

i) Prestations de retraite

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique («le Régime»), un régime d'avantages sociaux multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du CNRC au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du CNRC découlant du régime. La responsabilité du CNRC relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

ii) Indemnités de départ

Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est dérivé d'une évaluation actuarielle spécifique au CNRC.

iii) Congés de maladie

Les employés peuvent accumuler des congés de maladie jusqu'à la cessation d'emploi. Les congés de maladie inutilisés ne sont pas monnayables au moment de la retraite ou de la cessation d'emploi et ne peuvent pas être utilisés à titre de vacances. Il s'agit d'avantages sociaux cumulatifs non acquis. Les soldes des congés de maladie qui peuvent être utilisés au cours d'une année donnée en plus de l'allocation annuelle sont comptabilisés à titre de passif. Le coût des congés de maladie ainsi que la valeur actualisée de l'obligation sont établis selon une évaluation actuarielle. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans les résultats nets de la période dans laquelle ils ont lieu.

h) Avantages incitatifs relatifs à des baux

Les avantages incitatifs relatifs à des baux représentent des incitatifs reçus par le CNRC afin de conclure des ententes de location pour des propriétés louées à un coût nominal d'un dollar. Les avantages incitatifs relatifs à des baux sont reportés et amortis selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations corporelles correspondantes.

i) Débiteurs

Les débiteurs sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

j) Passifs éventuels

Les passifs éventuels représentent des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles si certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

k) Passif environnemental

Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs pour l'assainissement des sites contaminés ainsi que les coûts estimatifs liés aux obligations correspondant à la mise hors service d'immobilisations corporelles et d'autres éléments de passif environnemental.

i) Sites contaminés

Le passif au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisé lorsque tous les critères suivants sont remplis :

- il existe une norme environnementale ;
- la contamination excède la norme environnementale ;
- le CNRC est directement responsable ou accepte la responsabilité du site ;
- le CNRC prévoit renoncer aux avantages économiques futurs ; et
- il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif rend compte de la meilleure estimation du CNRC concernant le montant nécessaire pour assainir les sites afin que ces derniers respectent la norme minimale d'exploitation précédant leur contamination. Lorsque les flux de trésorerie nécessaires pour régler ou annuler le passif doivent s'étendre sur de longues périodes futures, il faut utiliser la technique de la valeur actualisée. Le taux d'actualisation appliqué est tiré des taux d'intérêt débiteur mensuels du Trésor pour les périodes d'un an et plus. Les taux d'actualisation utilisés sont basés sur le taux associé au nombre estimatif d'années nécessaires pour achever l'assainissement.

ii) Obligations liées à la mise hors service des immobilisations

Le passif au titre de l'obligation liée à la mise hors service des immobilisations est comptabilisé lorsque tous les critères suivants sont remplis :

- il existe une entente, un contrat, une loi ou une obligation implicite ou morale qui oblige le CNRC à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle ;
- l'opération ou l'évènement passé donnant lieu au passif de mise hors service a eu lieu ;
- il est prévu de renoncer aux avantages économiques futurs ; et
- il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Ces coûts sont normalement capitalisés et amortis sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, en fonction des meilleures estimations du CNRC concernant le coût de mise hors service de l'immobilisation corporelle. Le passif rend compte de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimatifs nécessaires pour mettre les immobilisations hors service, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause et lorsque le CNRC prévoit régler ces montants au moment de la mise hors service des sites, des installations ou des immobilisations afférents.

Le passif environnemental comptabilisé est rajusté chaque année, au besoin, en fonction des rajustements de la valeur actuelle, de l'inflation, des nouvelles obligations, des variations des estimations de la direction et des coûts réels engagés.

S'il est impossible de déterminer la probabilité de la responsabilité du CNRC, un passif éventuel est divulgué dans les notes afférentes aux états financiers. S'il existe une incertitude relative à la mesure, celle-ci est aussi divulguée dans les notes afférentes aux états financiers.

l) Stocks

Les stocks se composent de pièces, de matériel et de fournitures conservés pour l'exécution de programmes à une date ultérieure ainsi que des stocks destinés à la revente. Les stocks destinés à la revente sont comptabilisés au moindre du coût, selon la méthode du coût moyen, ou de la valeur de réalisation nette. Les stocks destinés à la consommation sont comptabilisés au coût en utilisant la méthode du coût moyen.

m) Placements en actions

Les placements en actions comprennent des actions dans des sociétés ouvertes et fermées. Les placements en actions du CNRC sont généralement obtenus en raison de négociations de règlement de dettes ou en raison d'opérations non monétaires (le CNRC fournit de l'aide financière à des conditions supérieures à celles du marché aux sociétés par l'accès à la propriété intellectuelle, au matériel et à l'espace d'incubation dans les laboratoires). Si l'on ne peut déterminer la valeur des opérations non monétaires, les placements en actions sont initialement enregistrés à une valeur nominale. Autrement, ils sont initialement enregistrés à la juste valeur qui est fondée sur les prix du marché. Si la juste valeur des placements en actions devient inférieure à la valeur comptable et que cette moins-value est jugée durable, la valeur des placements en actions est réduite à la juste valeur.

n) Placements du fonds de dotation

Les dotations sont des dons assujettis à des restrictions externes stipulant que les ressources doivent être maintenues en permanence au CNRC. Les revenus de placements des dotations ne peuvent servir qu'aux fins établies par les donateurs.

Les fonds reçus pour les dotations sont investis dans des obligations ainsi que dans des instruments financiers dont le risque est faible et sont comptabilisés au coût amorti. L'escompte ou la prime déterminé au moment de l'acquisition est amorti jusqu'à l'échéance de l'obligation.

o) Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères ainsi que les actifs et passifs de TCFH et TIO sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur en date de fin d'exercice. Les gains et les pertes résultant de transactions en devises sont présentés à l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle selon les activités auxquelles ils se rapportent. Les gains et les pertes nets liés à la vente de biens et services libellés en devises étrangères sont inclus dans les revenus. Les gains et les pertes nets liés à l'achat de biens et services libellés en devises étrangères sont inclus dans les charges. Les obligations contractuelles peuvent contenir des montants en devises étrangères qui sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change en vigueur au 31 mars 2020. Les revenus et dépenses du TCFH et TIO sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen de l'exercice financier.

p) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est de 10 000 $ ou plus sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les apports en immobilisations corporelles sont enregistrés à la juste valeur, et ce, à la date de l'apport. Le CNRC n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique. Les biens acquis selon les contrats de location-acquisition sont inscrits au moindre de la valeur actualisée des paiements minimums exigibles à la date d'entrée en vigueur du bail ou de la juste valeur. Les immobilisations corporelles destinées à la vente sont enregistrées au moindre de la valeur comptable ou de la juste valeur diminuée des frais de vente et aucun amortissement n'est enregistré pour cette catégorie de biens lorsque l'immobilisation corporelle est déterminée comme étant destinée à la vente.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations corporelles	**Période d'amortissement**
Terrains	Sans objet
Bâtiments et installations	25 ans
Travaux et infrastructure	25 - 40 ans
Machinerie, matériel et mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels informatiques	5 ans
Véhicules	7 ans
Aéronefs	15 - 30 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Immobilisations corporelles louées	Selon la catégorie d'immobilisations corporelles

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie appropriée dans l'exercice au cours duquel elles sont mises en service et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

Lorsque le CNRC conclut des baux pour des terrains à une valeur nominale, l'opération est traitée comme une opération non monétaire et est enregistrée à la juste valeur. Si l'on ne peut déterminer raisonnablement la juste valeur, le montant de l'opération est enregistré à la valeur nominale.

Les immobilisations corporelles consolidées de TCFH sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles soit de 4 à 50 ans.

Les immobilisations corporelles consolidées de TIO sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles soit de 3 à 10 ans.

q) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers consolidés. Au moment de la préparation de ces états financiers consolidés, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le pourcentage d'achèvement sur les revenus provenant des ventes de services, le passif éventuel, les passifs pour l'assainissement, les obligations liées à la mise hors service des immobilisations, le passif au titre des indemnités de départ, le passif pour les congés de maladie des employés, la provision pour créances douteuses, la juste valeur des opérations non monétaires liées aux immobilisations corporelles louées ainsi que la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers consolidés de l'exercice où ils sont connus.

Les normes en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2022.

[i] SP 1201 - Présentation des états financiers a été modifiée pour la rendre conforme à la norme SP 3450, Instruments financiers, et prévoit un nouvel état des gains et pertes de réévaluation distincte de l'état des résultats. Ce nouvel état des gains et pertes de réévaluation comprend les gains et les pertes non réalisés résultant de la réévaluation des instruments financiers, les éléments libellés en devises ainsi que la quote-part du gouvernement dans les autres éléments du résultat étendu lorsque le gouvernement inclut les résultats d'entreprises publiques et de partenariats commerciaux.

[ii] SP 3401 - Placements de portefeuille a supprimé la distinction entre les placements temporaires et les placements de portefeuille. Ce chapitre a été modifié pour le rendre conforme à la norme SP 3450 et les fonds communs de placement ne sont plus exclus de son champ d'application. Au moment de l'adoption des normes SP 3450 et SP 3041, la norme SP 3030 - Placements temporaires ne s'appliquera plus.

[iii] SP 2601 - Conversion des devises exige que le cours du change soit converti au cours en vigueur à la date des états financiers pour les actifs et les passifs monétaires libellés en devises et les éléments non monétaires libellés en devises classées dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés doivent être présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Les gains et les pertes sur les actifs et passifs monétaires à long terme sont amortis sur la durée de vie utile de l'élément.

[iv] SP 3450 - Instruments financiers établit les normes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des instruments financiers dérivés et non dérivés. La norme exige l'évaluation de la juste valeur des dérivés et des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif; tous les autres instruments financiers peuvent être évalués au coût/au coût après amortissement ou à la juste valeur selon le choix du gouvernement. Les gains et les pertes non réalisés sont présentés dans le nouvel état des gains et pertes de réévaluation. Les informations sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ainsi qu'une clarification de la décomptabilisation d'un passif financier doivent être fournies.

[v] SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations exige des entités du secteur public qu'elles comptabilisent les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Une obligation liée à la mise hors service est une obligation juridique afférente à la mise hors service d'une immobilisation corporelle. Le coût de mise hors service d'une immobilisation corporelle contrôlée par une entité du secteur public s'ajoute à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause et est passé en charges de manière logique et systématique. Le coût de ise hors service d'une immobilisation ne faisant plus l'objet d'un usage productif est passé en charges. Les évaluations ultérieures du passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service peuvent entraîner soit une variation de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause, soit une charge, selon la nature de la réévaluation et selon que l'immobilisation fait encore ou non l'objet d'un usage productif. Ce nouveau chapitre s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2021. Son adoption anticipée est permise.

Les normes en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2023.

SP 3400 - Revenus a récemment été publié et propose un cadre qui divise les revenus en deux catégories : les revenus (produits) d'opérations avec contrepartie et les revenus unilatéraux. La constatation des revenus d'opérations avec contrepartie se fait lorsque l'entité du secteur public remplit les obligations de prestation. S'il n'y a aucune obligation de prestation, il s'agit de revenus (produits) unilatéraux. La constatation des revenus unilatéraux se fait lorsque l'entité du secteur public a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et qu'un événement passé donne naissance à une créance sur ces ressources économiques. Ce nouveau chapitre s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2022. Son adoption anticipée est permise.

NRC évalue toujours l'incidence des normes susmentionnées. Bien que le moment de l'adoption puisse varier, certaines normes doivent être adoptées simultanément. Les exigences des normes SP 1201, SP 3450, SP 2601 et SP 3041 doivent être adoptées en même temps.

3. Autorisations parlementaires

Le CNRC reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, courant ou ultérieur. Par conséquent, le CNRC affiche des résultats de fonctionnement nets différents pour l'exercice selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

(en milliers de dollars)	**2020**	**2019**
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 041 101	925 503
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Revenus	183 434	198 185
Amortissement des immobilisations corporelles	(51 825)	(51 505)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes (note 16a)	(39 627)	(34 772)
Diminution (augmentation) des salaires à payer	6 021	16 670
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	1 391	1 040
Remboursement de charges des exercices antérieurs	1 284	5 243
Autres diminutions (augmentations)	87	(712)
Dépenses pour mauvaises créances	(1 163)	(876)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(1 394)	(196)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(5 025)	(1 165)
Diminution (augmentation) des passifs pour assainissement (note 6)	1 100	(234)
Portion de comptes de TCFH et du TIO (notes 16c et 16d)	(3,135)	4,068
Total des éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	91 148	135 746
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et ajouts aux actifs en construction	83 401	83 267
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance du CNRC	(742)	(518)
Achat de stocks	(606)	830
Diminution (augmentation) de l'obligation au titre d'immobilisations corporelles louées	300	376
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	82 353	83 955
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	**1 214 602**	**1 145 204**

b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	**2020**	**2019**
Autorisations fournies :		
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	472 801	461 018
Crédit 5 – Dépenses en capital	59 914	81 657
Crédit 10 – Subventions et contributions	464 166	517 708
Montants législatifs :		
Revenus selon l'article 5(1)(e) de la *Loi sur le Conseil national de recherches*	305 090	325 009
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux	63 672	59 717
Produits d'aliénation de biens excédentaires de l'État	948	718
Honoraires des agences de recouvrement	1	1
Perte sur opérations de change	-	-
Moins :		
Recettes disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	(106 920)	(129 745)
Autorisations périmées :		
Affectations bloquées – Fonctionnement	-	(809)
Affectations bloquées – Subventions et contributions	(26 291)	(111 634)
Affectations bloquées – Capital	(1 052)	-
Autorisations non dépensées – Subventions et contributions	(2 650)	(16 856)
Autorisations non dépensées – Fonctionnement	(7 238)	(21 634)
Autorisations non dépensées – Capital	(7 839)	(19 946)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	**1 214 602**	**1 145 204**

4. Débiteurs

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs du CNRC :

(en milliers de dollars)	**2020**	**2019**
Débiteurs des parties externes	30 995	31 445
Débiteurs de l'Agence du revenu du Canada TPS (note 16b)	2 649	2 533
Débiteurs d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral (note 16b)	2 748	2 568
Débiteurs – TCFH	372	79
Débiteurs – TIO	2	1
Débiteurs et avances des employés	284	256
	37 050	36 882
Moins : provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	(1 179)	(927)
Débiteurs nets de provisions	**35 871**	**35 955**
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	(52)	(39)
Débiteurs nets	**35 819**	**35 916**

5. Encaisse et placements

(en milliers de dollars)	**2020**	**2019**
Encaisse et placements détenus par TCFH	1 926	1 928
Encaisse détenu par TIO	8 840	14 754
Placements en actions	-	-
Encaisse et placements	**10 766**	**16 682**

Les placements en actions comprennent des actions de deux sociétés ouvertes (deux en 2019) et une société fermée (une en 2019). Ces actions ont été obtenues par suite de règlements de dettes ou d'opérations non monétaires. Le CNRC envisagera les possibilités de désinvestissement en temps opportun des placements en actions en tenant compte des intérêts, de la liquidité du marché et de la croissance prévue de l'entreprise visée.

La valeur comptable nette des placements en actions au 31 mars 2020 était de trois dollars (trois dollars en 2019). La juste valeur des placements en actions dans des sociétés ouvertes était de trois dollars (3 dollars en 2019). La juste valeur des entreprises fermées n'est pas déterminable.

6. Créditeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des créditeurs et des charges à payer du CNRC :

(en milliers de dollars)	**2020**	**2019**
Créditeurs – parties externes	108 265	146 343
Créditeurs – autres ministères et organismes (note 16b)	10 061	30 925
Salaires et avantages sociaux à payer	36 307	40 873
Retenues de garantie	1 173	1 973
Passifs pour l'assainissement (note 14a)	2 359	3 458
Taxes de vente à payer	561	352
Créditeurs – TCFH	272	258
Créditeurs – TIO	5 722	4 683
Total des créditeurs et des charges à payer	**164 720**	**228 865**

7. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus non gagnés résultant de montants reçus de parties externes et réservés au financement des charges relatives à des projets de recherche particuliers, ainsi que de montants correspondants à des droits versés avant la prestation des services connexes. Les revenus sont constatés au cours de la période où les charges sont engagées ou le service exécuté. Les détails des opérations de ce compte sont comme suit :

(en milliers de dollars)	**2020**	**2019**
Solde d'ouverture	10 981	8 986
Fonds reçus	45 653	47 464
Revenus constatés	(45 490)	(45 469)
Solde de clôture	11 144	10 981
Revenus reportés – TCFH	168	159
Total des revenus reportés	**11 312**	**11 140**

8. Obligations au titre d'immobilisations corporelles louées

Le CNRC a conclu un contrat de location-acquisition d'équipement scientifique d'une valeur de 901 000 $ dont l'amortissement cumulé s'élève à 204 000 $ au 31 mars 2020 (113 000 $ au 31 mars 2019). L'obligation liée aux exercices à venir s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	**2020**	**2019**
2020	-	185
2021	-	121
2022	46	46
2023	-	-
2024	-	-
Total des paiements minimaux futurs en vertu du contrat de location-acquisition	46	352
Moins: Intérêts théoriques (1,75 %)	(3)	(9)
Solde des obligations au titre des immobilisations corporelles louées	**43**	**343**

9. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés du CNRC participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans à un taux de 2 % par année de services ouvrant droit à la pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que le CNRC versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre de dispositions du *Plan d'action économique du Canada de 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le Régime à partir du 1er janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

En 2019-2020, les charges s'élèvent à 44 111 992 $ (41 646 764 $ en 2019). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,01 fois (1,01 fois en 2019) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2019) les cotisations des employés.

La responsabilité du CNRC relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du Régime.

b) Indemnités de départ

Le CNRC verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Depuis 2011, l'accumulation des indemnités de départ pour départs volontaires ont progressivement cessé pour substantiellement tous les employés. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures. Les variations dans les obligations au cours de l'exercice se présentent comme suit:

(en milliers de dollars)	**2020**	**2019**
Obligations au titre des prestations constituées – début de l'exercice	29 199	30 281
Charge pour l'exercice	-	-
Coût actuel du service	808	754
Coût des intérêts	202	490
Pertes actuarielles	-	-
	30 209	31 525
Prestations versées pendant l'exercice	(2 436)	(2 326)
Obligations au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	**27 773**	**29 199**

À la fin de l'exercice 2018, une évaluation actuarielle de l'obligation liée aux indemnités de départ des employés du CNRC a été effectuée selon la méthode de prévision des avantages sociaux proportionnelle aux services. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour la mesure de l'obligation liée aux indemnités de départ des employés sont les suivantes :

	2020	2019
Taux d'actualisation	0,7%	1,7%
Taux annuel de l'augmentation économique salariale :		
2019	2,0%	2,0%
2020	2,0%	2,0%
Durée moyenne de la période de service restante des employés actifs	12,0 années	13,0 années

c) Congés de maladie

La CNRC alloue à ses employés admissibles un jour et quart (1 1/4) de congé de maladie par mois civil. Les congés de maladie ne peuvent être utilisés qu'en temps payé au taux de rémunération régulier de l'employé lorsque ce dernier n'est pas apte à effectuer ses tâches en raison de maladie ou de blessure. Les congés de maladie inutilisés sont accumulés tout au long de la période de service de l'employé et ne sont pas monnayables au moment de la cessation d'emploi. Les changements de l'obligation au courant de l'année sont présentés ci-dessous.

(en milliers de dollars)	2020	2019
Obligation au titre des congés de maladie des employés – début de l'exercice	16 397	16 355
Charge pour l'exercice :		
Coût actuel du service	2 223	2 166
Coût des intérêts	341	340
Gains actuariels	-	-
	18 961	18 861
Prestations versées pendant l'exercice	(2 529)	(2 464)
Obligation au titre des congés de maladie des employés - fin de l'exercice	**16 432**	**16 397**

À la fin de l'exercice 2018, une évaluation actuarielle de l'obligation liée aux congés de maladie des employés du CNRC a été effectuée selon la méthode de prévision des avantages sociaux proportionnelle aux services. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour la mesure de l'obligation liée aux congés de maladie des employés sont les suivantes :

	2020	2019
Taux d'actualisation	2,1%	2,1%
Taux annuel de l'augmentation économique salariale :		
2019	2,2%	2,2%
2020	2,5%	2,5%
Durée moyenne de la période de service restante des employés actifs	12,8 années	12,8 années

10. Placements du fonds de dotation

Le compte a été créé conformément à l'alinéa 5(1) (f) de la *Loi sur le CNRC* afin de comptabiliser le reliquat de la succession de feu H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du revenu annuel net du fonds de dotation (maximum de 100 000$) sert à financer annuellement la bourse H.L. Holmes. Cette bourse offre aux étudiants de niveau postdoctoral la possibilité d'étudier dans des écoles supérieures ou des instituts de recherches de réputation mondiale sous la direction de chercheurs de renom. Le nombre et la valeur des bourses octroyées seront déterminés par le comité de sélection de la bourse H.L. Holmes.

(en milliers de dollars)	**2020**	**2019**
Placements du fonds de dotation, au début de l'exercice	5 313	5 259
Revenus net de la dotation	154	154
Bourses octroyées	-	(100)
Placements du fonds de dotation, à la fin de l'exercice	**5 467**	**5 313**

Le portefeuille des placements du fonds de dotation a eu un rendement effectif moyen de 2,71 % (3,02 % en 2019) et une échéance moyenne de 2,62 années au 31 mars 2020 (2,66 années au 31 mars 2019). La juste valeur des placements de dotation au 31 mars 2020 était de 5 438 891 $ (5 284 329 $ en 2019).

11. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette	
Catégorie d'immobilisations corporelles	**Solde d'ouverture**	**Acquisitions**	**Ajustements (1)**	**Aliénations et radiations**	**Solde de clôture**	**Solde d'ouverture**	**Amortisse-ment**	**Ajustements**	**Aliénations et radiations**	**Solde de clôture**	**2020**	**2019**
Terrains	9 766	-	3 679	-	13 445	-	-	-	-	-	13 445	9 766
Bâtiments et installations	850 245	5 728	33 680	(5 400)	884 253	(569 761)	(19 316)	(74)	5 400	(583 751)	300 502	280 484
Travaux et infrastructure	40 664	1 643	9 523	(3)	51 827	(23 042)	(988)	-	-	(24 030)	27 797	17 622
Machinerie, matériel et mobilier de bureau	574 765	13 478	12 779	(25 310)	575 712	(440 903)	(25 351)	(707)	24 188	(442 773)	132 939	133 862
Matériel informatique	34 097	504	(39)	(1 955)	32 607	(32 893)	(499)	-	3 039	(30 353)	2 254	1 204
Logiciels informatiques	20 186	600	219	(749)	20 256	(17 881)	(794)	-	795	(17 880)	2 376	2 305
Véhicules	3 202	294	17	(289)	3 224	(2 288)	(253)	(7)	283	(2 265)	959	914
Aéronefs	19 414	-	182	(367)	19 229	(12 149)	(472)	-	143	(12 478)	6 751	7 265
Améliorations locatives	17 460	-	64	-	17 524	(9 186)	(682)	-	-	(9 868)	7 656	8 274
Immobilisations en construction	123 704	55 503	(60 580)	(543)	118 084	-	-	-	-	-	118 084	123 704
Immobilisations en construction-CNRC/TIO	20 814	5 651	-	-	26 465	-	-	-	-	-	26 465	20 814
Immobilisations corporelles louées	64 601	-	-	-	64 601	(36 155)	(2 639)	-	-	(38 794)	25 807	28 446
Immobilisations corporelles – TCFH	19 299	76	1 269	(17)	20 627	(12 480)	(567)	(939)	-	(13 986)	6 641	6 819
Immobilisations corporelles – TIO	23 855	8 196	(1 265)	(9)	30 777	(765)	(264)	71	-	(958)	29 819	23 090
Total	**1 822 072**	**91 673**	**(472)**	**(34 642)**	**1 878 631**	**(1 157 503)**	**(51 825)**	**(1 656)**	**33 848**	**(1 177 136)**	**701 495**	**664 569**

(1) Les ajustements incluent les immobilisations en construction de 60 580 000 $ qui ont été transférées à d'autres catégories suite à l'achèvement de l'immobilisation. Au cours de l'exercice, le CNRC a reçu six pièces d'équipement d'une valeur totale de 338 698 $ avec l'amortissement cumulé de 338 692 $ (valeur comptable nette de 6 $) et une pièce d'équipement d'aéronef d'un coût de 35 000 $ dont l'amortissement cumulé s'élève à 34 999 $ de deux autres ministères. De plus, le CNRC a transféré onze équipements d'une valeur de 210 388 $ dont l'amortissement cumulé s'élève à 210 377 $ à un autre ministère et soixante actifs de matériels avec un coût total de 1 085 005 $ et un amortissement cumulé de 1 084 945 $.

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 est de 51 824 764 $ (51 504 898 $ en 2019).

Au 31 mars 2020, le CNRC détenait auprès d'universités huit baux pour des terrains (huit en 2019) pour un coût annuel nominal. Dans ces cas, le CNRC possède le bâtiment sur le terrain loué. La juste valeur des terrains loués pour ces opérations non monétaires n'a pas pu être déterminée au début du contrat de location. Alors, ils sont comptabilisés à une valeur nominale.

Le 21 mars 1996, le CNRC a conclu une opération non monétaire, soit un bail avec l'Université Western Ontario par laquelle la propriété louée a été fournie au CNRC pendant vingt-cinq années (jusqu'au 31 août 2022) à un coût nominal d'un dollar. La propriété a été comptabilisée comme immobilisation corporelle louée à sa juste valeur de 10 000 000 $. L'amortissement annuel de 400 000 $ pour l'immobilisation corporelle louée est compensé au complet par l'amortissement de l'apport reporté lié à la propriété louée.

Le 23 mai 2006, le CNRC a pris possession d'une nouvelle installation et a conclu une opération non monétaire avec l'Université de l'Alberta à un coût nominal d'un dollar par année. Le bail offre un terme d'un an avec des options de renouvellement sur dix occasions séquentielles, chacun des neuf premiers renouvellements étant d'une période de cinq ans, et le dixième étant d'une période de quatre ans (jusqu'au 22 mai 2031). Le bâtiment a été comptabilisé comme immobilisation corporelle louée à sa juste valeur de 44 400 000 $. L'amortissement annuel de 1 776 000 $ pour l'immobilisation corporelle louée est compensé au complet par l'amortissement de l'apport reporté lié au bâtiment loué.

Le 1er septembre 2006, le CNRC a pris possession d'une nouvelle installation et a conclu une opération non monétaire avec l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard à un coût nominal d'un dollar par année. Le bail le plus récent commençant le 1 avril 2018 offre un terme de trois ans avec des options de renouvellement pour deux périodes additionnelles de 1 an. Le bâtiment a été comptabilisé comme immobilisation corporelle louée à sa juste valeur de 9 300 000 $. L'amortissement annuel de 372 000 $ pour l'immobilisation corporelle louée est compensé au complet par l'amortissement de l'apport reporté lié au bâtiment loué.

12. Droits contractuels

Les activités du CNRC comprennent parfois la négociation de contrats ou d'ententes avec des parties externes résultant au droit à des actifs ainsi qu'à des revenus futurs pour le CNRC. Ils comprennent principalement des services de recherche et techniques ainsi que de la propriété intellectuelle, redevances et frais. Voici les droits contractuels significatifs qui généreront des revenus dans les années futures pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025 et après**	**Total**
Contrats de revenus	**66 038**	**14 620**	**6 423**	**4 547**	**17 821**	**109 449**

13. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du CNRC peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels le CNRC sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes de paiements de transfert ou pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les obligations contractuelles des paiements de transfert ainsi que les principales obligations contractuelles d'exploitation pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025 et après**	**Total**
Paiements de transfert	213 107	39 405	2 542	204	-	255 258
Contrats d'exploitation	80 129	15 504	10 753	912	540	107 838
Total	**293 236**	**54 909**	**13 295**	**1 116**	**540**	**363 096**

Les obligations contractuelles liées aux paiements de transfert à TCFH et TIO, telles que présentées aux notes 16c) et 16d), ont été exclues des obligations contractuelles.

14. Passif environnemental

a) Assainissement des sites contaminés

Le gouvernement a élaboré une «Approche fédérale en matière de lieux contaminés» qui incorpore une démarche de gestion des sites contaminés fondée sur les risques. Selon cette démarche, le gouvernement a dressé l'inventaire des sites contaminés situés sur les terres fédérales qui ont été répertoriés, ce qui permet de classer, de gérer et d'enregistrer chacun des sites de manière cohérente. Cette démarche systématique aide à repérer les sites à haut risque afin d'affecter des ressources limitées aux sites qui présentent le risque le plus élevé pour l'environnement et la santé humaine.

Le CNRC a identifié trois sites (cinq sites en 2019) pour lesquels des mesures sont possibles et un passif de 2 358 615 $ (3 458 402 $ en 2019) a été comptabilisé. Cette estimation du passif a été déterminée suite à la révision des résultats des évaluations et des hypothèses sous-jacentes et à l'estimation des coûts d'assainissement les plus probables par la gestion de risques effectuées par des consultants externes scientifiques et en ingénierie ou par des agents de l'environnement du CNRC ayant l'expérience des sites contaminés. Aucun site additionnel n'a été identifié durant 2019-2020.

Le tableau suivant présente les montants estimatifs de ce passif par nature, les recouvrements prévus connexes et les dépenses futures non actualisées totales en date du 31 mars 2020 et du 31 mars 2019. Lorsque l'estimation du passif repose sur des besoins de trésorerie futurs, le montant est rajusté pour tenir compte de l'inflation à partir d'une prévision de l'indice des prix à la consommation de 2 %. L'inflation est prise en compte dans le montant non actualisé. La nature de la contamination associée à l'exploitation où des activités telles que le transport et le stockage de carburant, les sites d'élimination des déchets et l'utilisation de peinture contenant des métaux ont donné lieu à une contamination antérieure ou accidentelle, p. ex. métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques, polycycliques, etc. Les sites ont fréquemment de multiples sources de contaminants

Nature du passif						
Nature	**Nombre de sites 2020**	**Passif estimé 2020**	**Dépenses totales estimées (non-actualisées) 2020**	**Nombre de sites 2019**	**Passif estimé 2019**	**Dépenses totales estimées (non-actualisées) 2019**
Bureaux/sites commerciaux ou industriels	3	2 358 615	2 358 615	3	3 458 402	3 458 402
Total	**3**	**2 358 615**	**2 358 615**	**3**	**3 458 402**	**3 458 402**

Il n'y a aucun recouvrement estimatif en 2019 et 2020 et les dépenses totales estimées non actualisées égalent le total du passif estimé en 2019 et 2020.

b) Obligations liées à la mise hors service des immobilisations

Le CNRC a comptabilisé 640 000 $ (641 000 $ en 2019) à titre d'obligations liées à la mise hors service des immobilisations dans les états financiers consolidés en raison de ses obligations légales de mettre hors service des systèmes d'entreposage de produits pétroliers et de produits pétroliers dérivés. Les flux de trésorerie futurs prévus sans actualisation qui sont requis pour établir l'obligation liée à la mise hors service des immobilisations sont estimés à 711 000 $ (740 000 $ en 2019). Le passif lié aux flux de trésorerie futurs prévus, tel que reflété dans les états financiers consolidés, a été actualisé au moyen d'un taux moyen pondéré de 1,48% (1,77% en 2019) qui est basé sur les Obligations de référence du gouvernement du Canada. Cette obligation sera réglée au courant de la vie utile des immobilisations corporelles d'exploitation. Le tableau suivant présente un sommaire des changements dans les obligations liées à la mise hors service des immobilisations :

(en milliers de dollars)	**2020**	**2019**
Obligations liées à la mise hors service des immobilisations, au début de l'exercice	641	658
Obligations diminuées	(3)	-
Charge de désactualisation des obligations liées à la mise hors service des immobilisations	2	(17)
Obligations liées à la mise hors service des immobilisations, à la fin de l'exercice	**640**	**641**

Les autres obligations liées à la mise hors service des immobilisations, tel que le coût associé au nettoyage et à la disposition de l'amiante et les autres substances désignées présentes dans les bâtiments et installations du CNRC n'ont pas été constatées dans les états financiers consolidés étant donné qu'elles sont assujetties à plusieurs incertitudes. Le CNRC encourt généralement les coûts de nettoyage et de disposition de substances réglementées lors des rénovations majeures. Par conséquent, le moment et l'étendue de ces rénovations, tout comme les justes valeurs connexes, ne peuvent être raisonnablement estimés. Des changements relatifs à ces hypothèses et incertitudes pourraient influencer de façon significative les actifs et les passifs du CNRC ainsi que les charges d'amortissement et de désactualisation associées aux obligations liées à la mise hors service des immobilisations qui en résulteraient.

Les efforts continus du CNRC concernant l'évaluation des sites contaminés et les obligations au titre de la mise hors service des biens peuvent entraîner des éléments de passif environnemental supplémentaires. Tout élément de passif supplémentaire sera comptabilisé pendant l'exercice au cours duquel il sera connu et pourra être raisonnablement estimé.

15. Passifs éventuels

Des réclamations ont été faites auprès du CNRC dans le cours normal de ses activités. Des poursuites pour trois réclamations étaient toujours en instance au 31 mars 2020 (trois en 2019). Le CNRC a une réclamation qui, selon lui, entraînera probablement un passif de 10 000 $ (aucune en 2019), aucune réclamation qui, selon lui, entraînera probablement une dette dont le montant est indéterminable (aucune en 2019) et pour deux des réclamations, c'est à la fois de l'issue et le montant du passif qui sont indéterminables (trois en 2019). En 2020, le CNRC n'a aucune réclamation dont l'issue est improbable de devenir un passif (aucune en 2019).

16. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le CNRC est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le CNRC conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, le CNRC a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, tel qu'il est indiqué ci-dessous.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes

Au cours de l'exercice, le CNRC a reçu gratuitement des services d'autres ministères et organismes du gouvernement. Ces services fournis gratuitement ont été constatés comme suit à l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle du CNRC :

(en milliers de dollars)	**2020**	**2019**
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires fournies par le Secrétariat du Conseil du Trésor	39 056	34 215
Services juridiques fournis par Justice Canada	189	179
Indemnités d'accidents du travail fournies par Emploi et Développement social Canada	140	151
Services de locaux fournis par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)	242	227
Total	**39 627**	**34 772**

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paie et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par SPAC, ne sont pas inclus dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle du CNRC.

b) Autres transactions entre apparentés

(en milliers de dollars)	**2020**	**2019**
Débiteurs d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral	5 397	5 101
Sommes à payer aux autres ministères et organismes du gouvernement fédéral	10 061	30 925
Charges – autres ministères et organismes du gouvernement fédéral	108 330	98 034
Revenus – autres ministères et organismes du gouvernement fédéral	79 562	78 810

Les charges et revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

c) Société du Télescope Canada-France-Hawaii

Le CNRC a une relation entre apparentés avec un organisme non-gouvernemental :

Le CNRC est un membre fondateur de la Société du Télescope Canada-France-Hawaii (TCFH), une organisation à but non-lucratif exonérée d'impôt en vertu de la loi de l'État d'Hawaii pour concevoir, construire et exploiter un grand télescope optique près du sommet de Mauna Kea, à Hawaii, aux États-Unis, avec des laboratoires, des équipements et des installations connexes. La Société a été créée en 1974 par une entente tripartite entre le CNRC, le Centre National de la Recherche Scientifique de la France, et l'Université d'Hawaii. Le CNRC verse des cotisations annuelles pour financer 42,5 % des coûts des opérations du télescope et ne reçoit aucun avantage direct en échange. Toutefois, en raison de la contribution du CNRC, le Canada bénéficie d'un accès à des heures d'utilisation du télescope à des fins d'observation pour les astronomes canadiens. En tant que membre fondateur, le CNRC peut nommer quatre des dix administrateurs siégeant au conseil d'administration. La relation du CNRC avec TCFH répond à la définition d'un partenariat gouvernemental pour fins comptables, et les résultats du TCFH sont consolidés par intégration proportionnelle dans ces états financiers. En 2020 le CNRC a versé 4,5 millions de dollars pour le TCFH (4,3 millions de dollars en 2019). Ces contributions sont éliminées à la consolidation. L'information financière condensée du TCFH pour la période terminée le 31 décembre est comme suit :

(en milliers de dollars)	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Total des actifs	22 415	20 953
Total des passifs	2 818	1 515
Total des actifs nets non affectés	19 597	19 438
Revenus totaux	14 179	13 072
Charges totales	15 150	13 982
Résultats nets des activités	(971)	(910)

Les obligations contractuelles futures du CNRC envers TCFH sont exclues des obligations contractuelles liées aux paiements de transfert (note 13) et sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025 et après**	**Total**
TCFH	4 883	4 942	5 001	5 061	5 122	25 009

d) TMT International Observatory, LLC

Le CNRC a une relation entre apparentés avec un organisme non-gouvernemental :

Depuis avril 2015, le CNRC est membre de TMT International Observatory (TIO), une organisation à but non-lucratif exonérée d'impôt en vertu de la loi de l'État du Delaware aux États-Unis. TIO a été incorporée en mai 2014 afin de permettre l'exécution du projet du Télescope de trente mètres par la construction, la mise en service et l'exploitation d'un observatoire. TIO a été créée en 2014 par les Regents of the University of California, le California Institute of Technology, le National Institutes of Natural Sciences (Japan), et le National Astronomical Observatories of the Chinese Academy of Sciences. Le Department of Sciences of Technology, Government of India et le CNRC sont devenus membres par la suite en 2014 et 2015 respectivement. La relation du CNRC avec TIO répond à la définition d'un partenariat gouvernemental pour fins comptables, et les résultats de TIO sont consolidés par intégration proportionnelle dans ces états financiers. La participation du CNRC était de 19,5 % au 31 décembre 2019 compte tenu des engagements des partenaires actuels. En 2020 le CNRC a versé 14,0 million de dollars pour les immobilisations en construction de TIO (13,1 million de dollars en 2019). L'information financière condensée de TIO pour la période terminée le 31 décembre est comme suit :

(en milliers de dollars)	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Total des actifs	199 073	195 193
Total des passifs	30 801	25 329
Total des actifs nets non affectés	168 272	169 864
Revenus totaux	29 066	76 951
Charges totales	39 124	20 905
Résultats nets des activités	(10 058)	56 046

Les obligations contractuelles futures du CNRC à TIO sont basées sur les autorisations parlementaires accordées en 2015. Le CNRC est au courant des retards dans le projet, mais aucun résultat sur les obligations futures n'a été identifié à la fin de ces états financiers consolidés. Les obligations contractuelles futures du CNRC envers TIO sont exclues des obligations contractuelles liées aux paiements de transfert (note 13) et sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025 et après**	**Total**
TIO	58 839	52 028	36 160	21 617	-	168 644

17. Transferts en provenance/à destination d'autres ministères

Des transferts d'immobilisations corporelles entre ministères et le CNRC ont été effectués en 2019 et 2020.

La transaction est démontrée dans le tableau ci-dessous :

(en milliers de dollars)	**2020**	**2019**
Transferts nets d'immobilisation corporelles	-	4
Total	**-**	**4**

18. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur la responsabilité essentielle du CNRC. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges et les revenus pour les principales activités de programme, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

(en milliers de dollars)	Science et Innovation	Services internes	**2020 Total**	**2019 Total**
Paiements de transfert				
Subventions et contributions	417,861	-	417,861	367,515
Total des paiements de transfert	417,861	-	417,861	367,515
Charges de fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux des employés	410,998	113,688	524,686	479,433
Services publics, fournitures et approvisionnements	75,179	9,171	84,350	86,378
Amortissement des immobilisations corporelles	49,264	2,561	51,825	51,505
Services professionnels	54,881	19,787	74,668	70,601
Réparations et entretien	15,513	3,409	18,922	20,671
Paiements en replacement d'impôts	12,141	1,891	14,032	13,520
Transport et communication	15,120	2,692	17,812	18,174
Locations	4,383	7,311	11,694	10,244
Prix et bourses	1,916	26	1,942	1,171
Perte (gain) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	1,792	(397)	1,395	196
Coûts des biens vendus	714	-	714	692
Information	1,237	552	1,789	1,851
Mauvaises créances	-	1,163	1,163	876
Autres	1,166	516	1,682	861
Total des charges de fonctionnement	644,304	162,370	806,674	756,173
Total des charges	1,062,165	162,370	1,224,535	1,123,688
Revenus				
Services de recherche	59,901	-	59,901	64,264
Services techniques	93,451	712	94,163	98,806
Propriété intellectuelle, redevances et frais	8,125	-	8,125	6,115
Vente de biens et de produits d'information	3,123	22	3,145	5,420
Location	45	7,165	7,210	7,290
Subventions et contributions	2,047	682	2,729	8,569
Avantages incitatifs relatifs à des baux	-	2,548	2,548	2,548
Autres	3,772	1,905	5,677	5,217
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	- 64	(64)	(44)
Total des revenus	170,464	12,970	183,434	198,185
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	**891,701**	**149,400**	**1,041,101**	**925,503**

19. Instruments financiers

Les instruments financiers du CNRC se composent du montant à recevoir du Trésor, de débiteurs, de placements ainsi que de créditeurs et charges à payer. Sauf mention contraire, la direction est d'avis que le CNRC n'est pas exposé à des risques importants en matière d'intérêts, de change ou de crédit découlant de ces instruments financiers. Sauf indication contraire dans les présents états financiers consolidés, la direction est d'avis que les valeurs comptables des instruments financiers correspondent approximativement à leur juste valeur en raison de leur échéance imminente.

20. Événements Subséquents

L'épidémie de la maladie du coronavirus [«COVID-19»] a conduit les gouvernements du monde entier à adopter des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. Ces mesures, qui comprennent la mise en œuvre d'interdictions de voyager, des périodes de quarantaine auto-imposées et des distanciations sociales, ont causé des perturbations importantes aux entreprises dans le monde entier, entraînant un ralentissement économique. La durée et l'impact de l'épidémie de COVID-19 sont inconnus pour le moment. Par conséquent, il n'est pas possible d'estimer de manière fiable la durée et la gravité de l'impact sur la situation financière et les résultats financiers du CNRC au cours des périodes futures.
Au cours du premier quart de l'exercice 2020-2021, le CNRC a reçu l'approbation et le financement des nouveaux programmes et initiatives suivants à l'appui de la réponse du Canada à la pandémie de COVID-19:

- le Programme Défi COVID-19 du Programme d'Aide à la recherche industrielle et de Solutions innovatrices Canada pour accélérer le développement technologique et mettre rapidement des solutions sur le marché ou pour l'approvisionnement gouvernemental (15 millions de dollars);
- le Programme Défi en réponse à la pandémie pour accélérer la recherche et le développement dans les domaines prioritaires de la lutte contre la COVID-19 (15 millions de dollars);
- accroître la capacité de bioproduction pour produire des vaccins pour les essais cliniques et remplir et terminer les doses individuelles de vaccin dès qu'elles sont disponibles (44 millions de dollars);
- le Programme de la Stratégie emploi et compétences jeunesse (15 millions de dollars); et
- le Programme d'aide à l'innovation du PARI (250 millions de dollars).

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers (non auditée)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

1. Introduction

Le présent document fournit de l'information sommaire sur les mesures prises par le CNRC afin de maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers, y compris des renseignements sur la gestion des contrôles internes, les résultats d'évaluation et les plans d'action connexes.

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs du CNRC, son mandat et ses activités de programme se trouvent dans le Plan ministériel de l'exercice 2020-2021 et dans le Rapport sur les résultats ministériels de 2019-2020.

2. Système de contrôle interne en matière de rapports financiers

2.1 Gestion du contrôle interne

Le CNRC est doté d'une structure de gouvernance et de reddition de comptes bien établie pour appuyer les efforts d'évaluation et de surveillance de son système de contrôle interne. Un cadre ministériel de gestion des contrôles internes, approuvé par l'administrateur général, a été adopté et englobe :

- des structures de responsabilisation organisationnelle relativement à la gestion des contrôles internes en vue d'appuyer une saine gestion financière et qui définissent notamment les rôles et les responsabilités des cadres supérieurs du ministère liés à la gestion des contrôles dans leur domaine de responsabilité;
- les valeurs et l'éthique;
- la communication et la formation continues concernant les exigences législatives, et les politiques et les procédures visant à assurer une saine gestion financière et des contrôles financiers;
- la surveillance de la gestion des contrôles internes et des mises à jour régulières à cet effet ainsi que la présentation des résultats d'évaluation et des plans d'action à l'administrateur général et aux cadres supérieurs du ministère et, le cas échéant, au Comité ministériel d'audit.

Le Comité ministériel d'audit fournit des conseils à l'administrateur général quant à la pertinence et au fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du CNRC.

2.2 Ententes de services pertinentes aux états financiers

Le CNRC compte sur d'autres organisations pour le traitement de certaines transactions qui figurent dans ses états financiers, comme le présentent les paragraphes suivants.

Dispositions relatives aux services communs

- Services publics et Approvisionnement Canada administre qui gère le paiement des salaires et l'acquisition de biens et services conformément à la délégation de pouvoirs du CNRC, ainsi que l'offre de service de certains locaux au nom du CNRC.

- Services partagés Canada, qui offre des services d'infrastructure de technologie de l'information (TI);

- Le ministère de la Justice du Canada fournit des services juridiques;

- Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, qui fournit des services aux employées du des renseignements sur l'assurance de la fonction publique et qui gère centralement le paiement de la part de l'employeur des cotisations aux les régimes d'avantages sociaux des employés prévus par la loi.

Les lecteurs de la présente annexe peuvent consulter les annexes des ministères susmentionnés pour mieux comprendre les systèmes de contrôle interne en matière de rapports financiers liés à ces services en particulier.

3. Résultats de l'évaluation du CNRC au cours de l'exercice 2019‑2020

Le CNRC a continué de mener ses activités de surveillance continue conformément au plan cyclique de l'exercice antérieur de la manière indiquée dans le tableau ci-dessous.

Plan cyclique de surveillance continue pour l'exercice en cours	État d'avancement
Contrôles au niveau de l'entité	Reporté à la suite d'un examen externe de l'approche pour la planification et l'évaluation des contrôles internes.
Contrôles généraux des technologies de l'information (CGTI) : Gestion des accès et d'authentification du système de contribution	Exécuté comme prévu, certaines mesures correctives entreprises.
Approvisionnement au paiement: • Comptes créditeurs - la vérification des comptes fournisseurs et paiements • carte de crédit du gouvernement pour un véhicule du parc du gouvernement utilisé en service commandé	Exécuté comme prévu. Exécuté comme prévu, quelques opportunités d'amélioration sont existantes.
Paiements de transfert: • Programme CanExport (PARI) • Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) – Ententes de contribution et réclamations	• Exécuté comme prévu, quelques opportunités d'amélioration sont existantes. • Sera complété au cours de 2020-2021.

Plan cyclique de surveillance continue pour l'exercice en cours	État d'avancement
• Nouveaux débuts – Petites équipes	• Exécuté comme prévu, aucune mesure corrective nécessaire.
Immobilisations: • Revue annuelle des immobilisations • Vérification des actifs	 • Exécuté comme prévu, aucune mesure corrective nécessaire. • Exécuté comme prévu, quelques opportunités d'amélioration sont existantes.
Stocks destinés à la consommation	Exécuté comme prévu, quelques opportunités d'amélioration sont existantes.
Administration de la paie: • Embauche, modifications, départs • Passifs	 • Activité réalisée comme prévu; mesures correctives entreprises. • Exécuté comme prévu, aucune mesure corrective nécessaire.
Revenus, débiteurs et recettes: contrats de vente et redevances liées aux propriétés intellectuelles	Différé compte tenu du chevauchement avec la vérification sur la gestion des ententes de recherche, et des redevances et des récompenses liées aux propriétés intellectuelles, démarrée en 2018-2019 par le Bureau de la vérification et de l'évaluation.
Données principales: les comptes du grand livre	Exécuté comme prévu, quelques opportunités d'amélioration sont existantes.

En 2019-2020, le CNRC a effectué un suivi sur l'état des plans de correction des dernières années. Ces plans de correction sont en progrès et sont liés aux contrôles généraux des technologies de l'information, aux paiements de transfert, et aux immobilisations.

En 2019-2020, le CNRC a documenté les processus opérationnels d'un nouveau programme de paiements de transfert et d'un nouveau processus aux stocks destinés pour la consommation. Des mises à jour ont été apportées aux processus opérationnels des comptes créditeurs pour la vérification des paiements afin de refléter le nouveau cadre de vérification des comptes.

Les principales conclusions et les rajustements importants requis découlant des activités d'évaluation de l'exercice en cours sont résumés à la sous-section 3.1.

3.1 Contrôles clés nouveaux ou considérablement modifiés

Quelques changements notables ont eu une incidence sur les principaux contrôles financiers du CNRC en 2019-2020 :

- Le CNRC a mis en œuvre une matrice de délégation de pouvoirs mise à jour (juin 2019) dans SAP en plus de l'implantation de la nouvelle autorisation et authentification électroniques (AAE) du gouvernement du Canada à l'appui de l'article 33 (juillet 2019).

- Dans un effort continu pour améliorer les processus opérationnels, grâce à l'utilisation du traitement électronique et avec le passage de la majorité des employés du CNRC au télétravail en mars 2020 à cause du COVID-19, l'accent a été mis sur l'utilisation accrue des signatures numériques. Par conséquent, une nouvelle directive sur l'autorisation numérique du CNRC a été mise en œuvre au début de 2020-2021. Cela permet de poursuivre les autorisations malgré le passage au travail à distance.

3.2 Programme de surveillance continue

Le plan cyclique de surveillance continue du CNRC a été réévalué et mis à jour pour refléter les impacts des changements clés ainsi que les résultats des années précédentes, et couvre une période de cinq ans (2017-2018 à 2021-2022).

Le CNRC a réévalué les contrôles financiers des fonctions suivantes: approvisionnement au paiement, paiements de transfert, immobilisations, stocks, administration de la paie et données principales et des contrôles informatiques. La seule exception au plan du CNRC concerne les contrôles appliqués au niveau de l'entité suite à l'examen externe de l'approche au plan du CNRC et à la recommandation de mettre à jour la fréquence de ses examens ainsi que au plan du CNRC.

Dans la plupart des cas, les contrôles clés mis à l'essai ont donné les résultats prévus. Les mesures correctives décrites ci-après ont été apportées :

- *CGTI :* Les tests de cette année ont porté sur le contrôle des accès et d'authentification du système de gestion des contributions. Même si quelques améliorations aient été notées, des faiblesses de contrôle d'accès continuent d'être détectées ainsi que des points d'amélioration ont été constatés et communiqués aux employés responsables et certaines mesures correctives sont en cours. Des contrôles compensatoires sont présents.

- *Paie :* Les tests de cette année ont porté sur les sous-processus lié à l'embauche, les modifications, les passifs et les départs de la paie. Il est important de noter que des démarches ont été effectuées en relation avec l'assurance qualité menée par compensation. Bien que ces améliorations aient été notées, les faiblesses en ce qui concerne l'administration des délégations des ressources humaines, les exceptions d'accès au système et les signatures en temps opportun liées aux départs ont été identifiées comme des domaines pouvant être améliorés. Ces points ont été communiqués aux gestionnaires responsables et les plans d'action sont en cours.

4. Plan d’action ministériel pour le prochain exercice et les exercices subséquents

Au cours de l'exercice 2019-2020, le CNRC a revu son approche et élaborera un plan mis à jour en 2020-2021 pour les cinq prochaines années concernant les contrôles internes sur la gestion financière (CIGF). Le CNRC tiendra compte des impacts de COVID-19 sur l'organisation et intégrera les changements, lorsque pertinents. Le plan sera également élaboré en coordination avec le Bureau de la vérification et de l'évaluation afin d'éviter les chevauchements.

Outre le travail de surveillance continue effectué conformément au plan cyclique, le CNRC planifie une révision des mesures correctives effectuées et ce, dans tous les secteurs où des problèmes ont été constatés à la section 3.